

**DECISION n° 2023-24**

Portant sur l'acquisition de chaises,  
d'un chariot et de portes-affiches  
pour le Pôle Associatif VODANUM  
**EQUIP' CITE**

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'achat de chaises pliantes, d'un chariot et de portes-affiches,

Après analyse de l'offre présentée par EQUIP' CITE reçue le 28/03/2023,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de passer commande auprès d'EQUIP' CITE, pour l'acquisition de 50 chaises, d'un chariot de transport, d'un chariot de manutention et de 9 panneaux d'affichage A3 dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de communication pour un montant de 1 780,28 € HT, soit 2 136,34 TTC.

**Article 2 :** De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

**Article 3 :** La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Président de la société EQUIP' CITE

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 12 mai 2023  
Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

